



Communauté
Urbaine de Limoges
Grand Colombarium 07 88 2
11 rue de la République, 87000 Limoges
N° 07 88 21 11 11

**DÉCISION D'ACCEPTATION D'UN
ABANDON DE CASE DE
COLOMBARIUM**

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-9 et L.2212-10 du CGCT,

Vu le règlement n° 4.2.0 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2008 relatif aux obligations des Colombariéristes en matière de sépulture et de sépulture collective et la réglementation en matière de sépulture collective et des colombariums,

Vu le dossier d'acceptation de la case n° 708_2 en annexe de la présente décision et de l'acte de sépulture collective en annexe de la présente décision,

Considérant la régularité de la case n° 708_2 en annexe de la présente décision et de l'acte de sépulture collective,

Considérant l'absence pour le Colombariériste de respecter le plan d'implantation de sépulture,

ARRÊTE :

ARRÊTE 1. la demande soumise en annexe de la présente décision est acceptée.

ARRÊTE 2. la Communauté Urbaine de Limoges Métropole expose le plan d'implantation de la case.

ARRÊTE 3. les ententes relatives aux frais de sépulture sont soumises à l'approbation administrative de Limoges Métropole et sont soumises à la publication.

ARRÊTE 4. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le 8 Février 2025
Signé électroniquement le 08/02/2025



DÉCISION

Décision d'acceptation d'un abandon de case de colombarium - 708_2

1 DOCUMENT - Publié le 11 Février 2025



DEC_FUNER_708_2_ABANDON_CASE.pdf
(.pdf, 324,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**